

Document généré le mercredi 09 juillet 2025 à 08:38

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 08/07/25	08/07/25	10967	4	2 / 2	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	08/07/25 à 18h10	08/07/25 à 18h30	3/3	25-77762	<u>25-</u> <u>77762</u>

Service : CPJ

Référents : Sandrine GALLET

Classification CPV :

Principale : 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 96 50

SIRET 21840054700012

  [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet Missions de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du pont de l'hôpital - Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue**Référence** MP25-08**Type de marché** Services**Mode** Procédure adaptée ouverte**Technique d'achat** Sans objet**Lieu d'exécution principal** Cours Victor Hugo / 7 Quai Lices Berthelot
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**Durée** 18 mois

Description Missions de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du pont de l'hôpital - Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

Procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1 du CCP

Le délai d'exécution global du marché est de 18 mois hors parfait achèvement. Le marché prend effet à sa date de notification

La mission DIAG démarre à la notification de l'OS

La prestation attendue est une composée d'une mission de base (DIAG AVP DLE DP PRO ACT VISA DET AOR) et 2 missions complémentaires :

Coordination avec les concessionnaires et OPC

Le programme est joint au DCE

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 200 000 € HT (valeur 06/25)

La consultation s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre dont les compétences attendues figurent à l'article 7.1 du RC.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le forfait provisoire de

rémunération est fixé à l'acte d'engagement

Code CPV principal 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Forme
Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur
administratifs
SANDRINE GALLET
Tél : 04 90 38 96 50

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres Remise des offres le **26/08/25 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée

Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire

La composition du groupement ne peut être modifiée une fois les candidatures et les offres remises à l'exception des cas prévus à article R. 2142-26 du CCP

Il est interdit aux candidats d'être mandataire de plusieurs groupements

Il est interdit au mandataire de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement

Il est autorisé aux co-traitants d'être membres de plusieurs groupements

La prestation sera financée selon les modalités suivantes : Financement sur le budget Ville de la Commune.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement (« factures »).

Envoi le 08/07/25 à la publication